



Le Parc de Croix-Beaumont : un site exceptionnel au cœur de la Métropole lilloise, à préserver et à valoriser

Septembre 2011

Par le **Comité de Sauvegarde du Parc Croix-Beaumont**



**Le Comité de
sauvegarde du Parc
Croix-Beaumont**

remercie tous ceux et
celles qui ont permis la
réalisation de ce rapport,
en apportant leurs
connaissances en
matière d'écologie,
d'urbanisme, de droit,
d'histoire du site, etc.

Nous remercions en
particulier :

- les associations
utilisatrices du site qui
nous ont aidés à
recenser les usages du
lieu
- Hélène Allée et Isabelle
Bras, de l'association
Entrelianes et de l'Atelier
Quartier(s) Nature de
Roubaix
- Philippe Vanardois et
Eric Boutonné de la
Ligue de Protection des
Oiseaux et de l'Apraphe
(Association de
protection du parc du
héron et du bassin de la
Marque)
- Hélène Prévost et
Sébastien Verne pour le
recensement des arbres
et l'inventaire des
insectes
- Quentin de l'association
les Blongios
- Louis Lacaille pour les
relevés métriques

20 Septembre 2011

Note introductive

Le **Comité de sauvegarde du Parc Croix-Beaumont** est une association loi 1901, qui s'est constituée suite à l'annonce en décembre 2010 par le Maire de Croix, Régis Cauche, de sa décision de vendre les 5,7 ha du Centre sportif et aéré G. Pompidou, dit Parc de Croix-Beaumont, à des opérateurs privés pour y réaliser un projet immobilier (construction de maisons individuelles). Cette décision inattendue n'a été précédée d'aucune consultation avec la population.

Le Comité de sauvegarde du Parc Croix-Beaumont a pour objet de :

- s'opposer à ce projet de privatisation d'un espace public utile aux Croisiens et aux habitants de la métropole lilloise
- proposer **un vrai projet, élaboré collectivement, constructif et profitable pour TOUS** les habitants et utilisateurs de ce parc (associations, écoles, utilisateurs des centres aérés, riverains, etc.).

Notre association comporte à ce jour 82 adhérents à jour de cotisation, a recueilli plus de 1400 signatures de soutien à la pétition qu'elle a organisée, a réuni 296 personnes lors d'un rassemblement citoyen organisé le 12 février 2011 sur le site pour protester contre sa privatisation et demander son maintien dans l'espace public et sa valorisation. Trois anciens Maires de Croix, de tendance politique opposée (Francis Debeunne, Louis Seigneur et Bernard Six) sont membres de l'association, dont deux au Conseil d'Administration.

Ce rapport vise à **cerner précisément la fonction actuelle de ce parc** au sein de la communauté urbaine de Lille : fonction sociale grâce aux nombreuses activités humaines dont il est le siège, fonction écologique au sein de la trame verte et bleue. Son rôle important permet de faire valoir sa protection dans le Plan Local d'Urbanisme, d'envisager sa qualification écologique et paysagère et de favoriser la diversification de ses usages pour la population de Croix et plus largement de la Communauté urbaine de Lille.

Bénédicte VIDAILLET

Présidente

Jean-Louis DIONNET

Trésorier

Roger DEMORTIER

Secrétaire



Sommaire

1. Le Parc de Beaumont : repères	P. 4
2. Un lieu qui joue un rôle social essentiel au cœur de la métropole lilloise	P. 9
3. Un site unique à préserver au sein de la trame verte et bleue	P. 25
Conclusion : les propositions du Comité de sauvegarde	P. 39
Annexes	P. 42

Les points clés

. Le Parc de Beaumont est un site espace public de 5,7 ha d'un seul tenant, appartenant à la Ville de Croix depuis 1935, et composé de deux parties intégrées :

- une **zone de parc** et de surfaces enherbées de 3,3 ha, de pleine terre
- une **zone d'équipements** sportifs et sociaux de 2,4 ha

Il joue un rôle social important dans la communauté urbaine de Lille par :

- **les pratiques sportives variées offertes aux habitants de la métropole par les associations** qui utilisent le lieu depuis longtemps (10 à 25 ans) : athlétisme, yoga, qi-gong, danse, tennis, badminton, pétanque, foot, etc.
- l'accueil des **centres aérés croisiens** les mercredis en période scolaire et pendant les vacances
- l'utilisation qui en est faite par les **deux écoles** voisines ainsi que par les **Centres médico-psychologiques** de Croix et de Tressin
- les promenades qu'il offre aux habitants du quartier de Beaumont et des villes voisines de Roubaix et Hem

Il a toute sa place dans la trame verte et bleue de LMCU :

- comme grand espace de nature d'un seul tenant, doté d'une terre de qualité, préservée de toute activité polluante depuis très longtemps,
- par sa situation de clairière en zone de bocage urbain, qui en fait un refuge de biodiversité,
- parce qu'il constitue un espace relais entre le Bois de Warwamme et le Parc Barbieux

La décision de la Ville de Croix de privatiser cet espace public **priverait les Croisiens de 63% des espaces verts publics de la ville**, ce qui ferait tomber la surface d'espaces verts par habitant à Croix à **0,9 m²** et reporterait la seule charge financière des espaces verts sur les communes voisines. Cette décision irait à l'encontre de l'effort entrepris par ces dernières et plus largement par la Communauté urbaine de Lille pour développer des espaces verts par reconversion de friches industrielles.

C'est pourquoi, il nous semble aujourd'hui incohérent, en termes de politiques publiques (espaces verts, espaces de loisirs, espaces sportifs) comme de maîtrise foncière dédiée à la trame verte et bleue communautaire, d'autoriser l'aménagement privé immobilier du Parc de Beaumont. Nous demandons de faire valoir sa protection dans le Plan Local d'Urbanisme et la trame verte et bleue communautaire, d'envisager sa qualification écologique et paysagère et enfin de favoriser la diversification de ses usages pour l'ensemble de la population croisienne et de la Métropole lilloise.

1. LE PARC DE BEAUMONT : REPERES

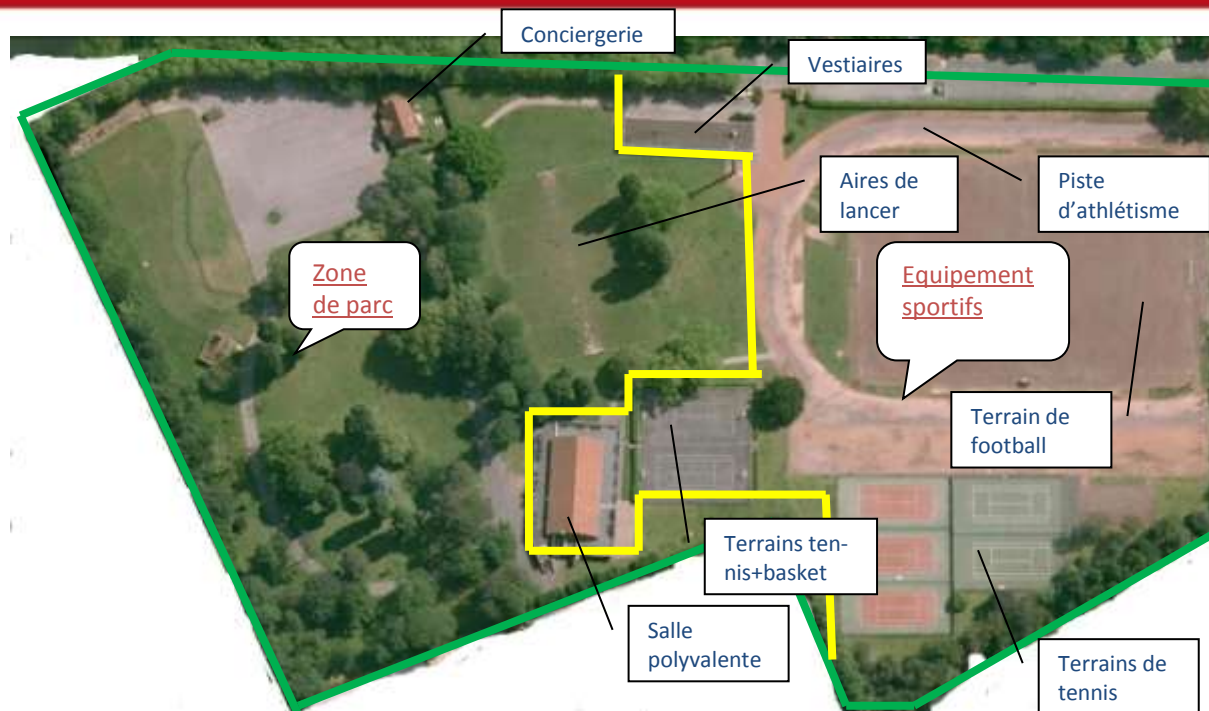
5,7 hectares dédiés à la nature et au sport en pleine ville



- Un site de **57 000 m²*** , soit 5,7 ha, d'un seul tenant, en pleine ville, à toute proximité des villes de Roubaix, Hem et Villeneuve d'Ascq
- Un site qui jouxte la villa Cavrois.
- Un **espace public** acquis par la ville de Croix à partir de 1935 (cf. annexe 1, synthèse des actes de propriété) : acquisition du premier tiers de 1935 à 1938 ; puis des deux autres tiers en 1966.

- Un site composé de deux parties intégrées :
 - une **zone de parc** et de surfaces enherbées de 3,3 ha* (cf. annexe 2.1. pour les calculs),
 - une **zone d'équipements** sportifs et sociaux de 2,4 ha* (cf. annexes 2.1. et 2.2.)
- Les **investissements de la ville de Croix sur le site ont été conséquents** au fil des ans :
 - acquisition des parcelles
 - aménagements sportifs : piste d'athlétisme, aires de lancers, terrain de football, terrains de tennis, terrains de basket, vestiaires, etc.
 - conciergerie et salle polyvalente (4 salles dont une de 250m²): investissement de 6,1 millions de francs entre 1984 et 1988, soit **un quart des dépenses de la ville** en équipements et grands travaux sur cette période (cf. annexe 3).

Un site multiactivités grâce à la diversité de ses équipements



- **Pratiques sportives variées** grâce aux associations : athlétisme, yoga, qi-gong, danse, tennis, badminton, pétanque, foot, etc.

- **Centres aérés** : les mercredis en période scolaire, et pendant les vacances

- Utilisation par les **écoles voisines** : école primaire Malraux et école maternelle Lafontaine
- Utilisation par le **Centre Médico Psychologique** de Croix, et par le Centre Médico Psychologique de Tressin
- Lieu de promenade et de course pour les **habitants de Roubaix, Croix, Hem et Villeneuve d'Ascq**, toute proximité du GR121
- **Lieu de réception** pour de nombreux Croisiens : location de la salle polyvalente pour fêter départs en retraite, anniversaires, communions, baptêmes, mariages, etc.
- **Bureau de vote** des quartiers Beaumont et Planche Epinoy (1/13° des personnes inscrites sur les⁷ listes électorales)

Les règles de classement qui s'appliquent actuellement au Parc de Beaumont sont relativement peu protectrices

Le parc de Beaumont est, pour la partie qui se trouve du côté de la piste d'athlétisme, classé en zone Uda 0,20 et, pour la partie arborée, en zone Uda 0,20 avec la mention SP.

Les dispositions du règlement du P.L.U. applicables aux zones urbaines, notamment aux zones UB sont déclinées en 5 sections selon le type de commune. La commune de Croix fait partie de la section III.

Pour le parc de Beaumont, la règle applicable est donc celle que l'on trouve dans la section III du règlement du PLU, au Chapitre IV : Zone UD.

La zone UD est définie (p.1) comme « zone urbaine de faible densité et d'urbanisation modérée à dominante d'habitat, pouvant comporter pour les besoins de proximité, des activités de services, commerciales, artisanales, des équipements publics, compatibles avec l'habitat existant ».

Le secteur de parc ne représente que peu de protection. Le règlement précise (p.19 et haut de la page 20) que « Dans les secteurs de parc repérés au plan par l'indice SP, tout déboisement rendu nécessaire par le projet doit être compensé par la plantation d'arbres d'une hauteur minimale de deux mètres sur l'unité foncière, de façon à reconstituer une qualité paysagère et arborée équivalente, en tenant compte de la valeur écologique et économique du reboisement ».



**2. UN LIEU QUI JOUE UN ROLE SOCIAL
ESSENTIEL AU CŒUR DE LA METROPOLE**

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- Les associations : une utilisation continue des équipements en période scolaire

Associa-tion	Activités	Sur le site depuis	Caractéristiques des adhérents	Zones du site utilisées	Horaires
Athlétisme Croix Vallée de la Marque	Athlétisme	1995	<ul style="list-style-type: none"> • 38 adh. de Croix (40%), Hem, Roubx, Leers, Watrelos, Houplin Ancoisnes, V. d'Ascq, Lille, Faches Thu., La Madeleine • Accueil de sportifs handicapés 	<ul style="list-style-type: none"> • tout le site pour l'échauffement • tout le site et l'extérieur du site (quartier) pour l'entraînement à la course de fond + côtes (cf. altitude) • piste d'athlétisme : course vitesse, haies • zone bitumée devant vestiaires : échauff. musculaire, étirements • terrain herbe : entraînement vortex • aires de lancers : poids, disque, jav. 	<ul style="list-style-type: none"> • lundi 18.30/20.30 • vendredi 18.30/20.30 • dimanche : 10.00/12.00
Yin Yang Croix Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Arts corporels traditionnels chinois : Qi Gong et T'ai Ji Quan • Activités visant une meilleure santé par la pratique de sports doux : Membre de la fédération EPMM (Sport pour tous : sport santé sans compétition) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1984 intégrée à l'asso. la Patriote • 2000 comme association autonome 	<ul style="list-style-type: none"> • 132 adh. • Croix 25%, Roubx 25%, V. d'Ascq 10%, Lille 10%, Leers, Mouvaux, Watrelos, Lys, Loos, Bondues, Faches-Thu., Halluin • 61% + de 55 ans • personnes souffrant d'arthrite rhumatoïde, sclérose en plaques, diabète, hypertension artérielle, problèmes cardiovasc., cancer, stress... 	<ul style="list-style-type: none"> • salle polyvalente • pelouse extérieure au printemps/été 	<ul style="list-style-type: none"> • lundi 17.45/ 19.00 et 19.15/ 20.30 • mardi 19.00/ 20.30 • jeudi 19.00/ 20.30 • vendredi 19.00/20.30
Yoga et pratiques associées	Yoga et techniques corporelles	2000	<ul style="list-style-type: none"> • 29 adh. • Croix 1/3, V. d'Acq, Lille, Tourcg, Roubx, Mons, Marcq en B., Hem, Phalempin 	<ul style="list-style-type: none"> • salle polyvalente • pelouse extérieure au printemps/été 	<ul style="list-style-type: none"> • mardi 18.00/19.00 et 19.15/ 20.45 • jeudi 19.45/20.45

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- Les associations : une utilisation continue des équipements en période scolaire

Associa-tion	Activités	Sur le site depuis	Caractéristiques des adhérents	Zones du site utilisées	Horaires
MJC Croix	Badminton	1990	<ul style="list-style-type: none"> • 94 adh. pour le badminton (sur 1574 adhérents à la MJC) • Croix (57%) Roubaix (19%) Wasquehal (4%) Hem (3%) V.d'Ascq (4%) • Intergénérationnel : enfants + de 7 ans, adolescents et adultes 	<ul style="list-style-type: none"> • salle polyvalente (salle de badminton) sur les trois terrains de badminton • la MJC a investi dans un équipement spécial qui reste sur place : poteaux, filets, etc. Ce matériel est prêté au centre de loisir municipal le mercredi en période scolaire et pendant les vacances. 	<ul style="list-style-type: none"> • lundi 20.30/22.30 • mardi 20.30/22.00 • mercredi 17.00/22.00
Danse et musique	Danse libre	2000	<ul style="list-style-type: none"> • 10 adh. • Croix, Roubaix, V. d'Ascq, Wasquehal • 40 à 70 ans 	<ul style="list-style-type: none"> • salle polyvalente (salle du haut) 	<ul style="list-style-type: none"> • lundi 18.45/20.15
AS Victor Hugo Section tennis	Tennis	Non renseigné	<ul style="list-style-type: none"> • 210 adh. dont 150 enfants • compétition majoritairement mais aussi loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • 5 terrains de tennis extérieurs (la ville de Croix possède 2 autres cours de tennis, qui sont intérieurs, situés au centre sportif Henri Seigneur et utilisés par l'école de tennis) • ces terrain extérieurs sont utilisés toute l'année en accès libre et, dans le cadre de l'école de tennis, lors du tournoi organisé chaque année en juin 	<ul style="list-style-type: none"> • pour les cours extérieurs, accès libre toute la semaine sur inscription préalable
Croix Stadium	Football	1993	<ul style="list-style-type: none"> • 40 adh., 2 équipes adultes, 1^o division senior, Croix, Rbx, Hem, V. d'Ascq 	<ul style="list-style-type: none"> • terrain de football en schiste 	<ul style="list-style-type: none"> • mercredi 19.30/21.30 • vendredi 19.30/21.30

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- **Les associations** : une utilisation plus ponctuelle pour certains événements
 - Organisation de fêtes de fin d'année, assemblées générales, chez la plupart des associations
 - Organisation de stages : Yin Yang, Yoga
 - Organisation de tournois :
 - 1 à 2 fois/semestre pour le badminton ;
 - Tournoi de l'école de tennis en juin ;
 - Organisation annuelle de deux tournois de pétanque de renommée nationale (cf. partie 2.3.)
 - Echanges de sportifs : avec le club d'Halluin pour l'Athlétisme

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- **Les associations valorisent ce lieu**, qu'elles considèrent comme un site d'exception :

- **La présence sur le même lieu d'équipements sportifs et d'un parc arboré** fait du site un espace de détente en pleine ville, favorise la venue des familles, et le développement d'un lien social, familial et amical autour des activités proposées par les associations.

- Le contexte de nature et de détente, ainsi que la qualité architecturale de la salle polyvalente (briques et menuiserie traditionnelle, lumière naturelle, une salle de 250 m² sans piliers) participent au projet des associations promouvant **des activités physiques en lien avec la nature**, pour tous, dans le cadre de la **prévention santé** et de la **lutte contre le stress**. Trois associations sont positionnées sur ce créneau : Yoga, Yin Yang et Danse et musique.

- Les aspects pratiques :

- vestiaires sécurisés et fermés, permettant le stockage de matériel
- une **enceinte très grande et sécurisée** (grilles, conciergerie) permettant de pratiquer les sports extérieurs en toute sécurité pour les enfants et adolescents (athlétisme, football, tennis, etc.)
- un éclairage extérieur qui permet des entraînements extérieurs nocturnes notamment pour l'athlétisme et le football (le club s'entraîne toute l'année en extérieur)
- un **accès au site très facile** pour tous les habitants de la métropole : trois grands axes à proximité : avenue Gustave Delory à Roubaix à l'est, boulevard Lille Roubaix au nord avec le tramway et la voie rapide au sud
- un grand parking sécurisé

=> La plupart des associations ont demandé officiellement à la mairie de Croix de rester sur le site, faisant valoir son caractère unique et totalement approprié à leurs activités, ainsi que leur durée d'implantation sur le site.

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

Les associations : quelques exemples de pratique



Match de foot



Pique-nique de fin d'année

**Le club de
tai-chi
s'entraîne
dehors**



2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- Quelques exemples de pratique



Tennis



Le parking un lundi soir de semaine

Tournoi de pétanque



Repos après les cours

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- **Les écoles, collège et CMP** : une utilisation continue toute l'année scolaire

- **Les écoles Lafontaine et Malraux**, voisines, utilisent les équipements sportifs ainsi que le parc pour les sorties nature. **L'école Malraux** notamment, utilise le site chaque semaine :

- pour toutes les classes dans le cadre des activités EPS encadrées par des éducateurs sportifs ; fréquence d'utilisation : 1 fois par semaine sur un cycle EPS et par classe
- Cela concerne 201 élèves en 2010/2011 pour 9 classes (1 CP-1CP/CE1-1 CE1-1CE1/CE2-1 CE2-2 CM1-2 CM2)
- espace occupé : la salle polyvalente et les espaces verts
- pour les classes de CP et CE1, en plus du quota alloué par le service des sports, afin de justifier de 3h d'EPS par semaine (Instructions officielles du ministère): dans ce cas de figure, l'enseignant est seul avec sa classe.

- Les élèves du **collège Saint Exupéry de Roubaix** utilisent les équipements sportifs toute l'année.

- **Les utilisations occasionnelles** du site lors de grandes rencontres scolaires :

- **cross des écoles** (1 fois/ an, en octobre) pour toutes les écoles de Croix , accueil de tous les élèves sur le site à partir du CE1, écoles publiques et privées confondues (soit 800 élèves environ) ; une tradition croisienne
- **Olympiades** (organisées par l'école Malraux) : jeu de piste par équipes, pour toute l'école. Cet événement a eu lieu en fin d'année scolaire 2 fois ces 3 dernières années, tout le site était occupé par les élèves
- accueil régulier les années passées, de manifestations telles que celles de **l'USEP** (Union Sportive de l'enseignement du premier degré), rassemblant 1000 enfants des écoles maternelles et primaires de Croix-Wasquehal-Villeneuve d'Ascq (cf annexe 4).

- **Intérêt du site** pour les écoles :

- sa proximité immédiate des écoles Malraux et Lafontaine (5 min à pied par le sentier Loridan)
- son espace vert clos (sécurité) (beaucoup mieux adapté que le parc Barbieux sur ce point)
- l'espace très important permettant la présence simultanée de plusieurs classes/ écoles/collèges

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

Exemples d'utilisation du site dans le cadre de rencontres interécoles



2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- **Les écoles et CMP** : une utilisation continue toute l'année scolaire
 - **Le Centre Médico Psychologique** de Croix :
 - utilisation hebdomadaire des équipements extérieurs dans le cadre des activités sportives
 - **Le Centre Médico Psychologique** de Tressin :
 - en vertu d'un accord avec le CMP de Croix, utilisation hebdomadaire du site de Beaumont ; pratique du football sur le terrain de football le jeudi de 17.00 à 19.00
 - **Intérêt du site** pour les CMP :
 - CMP de Croix situé à 5 minutes à pied du parc (86 rue d'hem à Croix)
 - espace clos et sécurisé
 - le calme du site
- Il est à noter que **le site est encore peu utilisé par les étudiants de l'EDHEC** toute proche, ce qui constitue un axe de développement et de valorisation à privilégier à l'avenir. En effet, l'EDHEC ne dispose pas de grandes infrastructures telles que celles qui se trouvent sur le site de Beaumont: terrains de tennis, de basket, grande salle polyvalente, terrain de foot, piste d'athlétisme, etc.

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- **Les centres aérés** : les mercredis pendant l'année scolaire et toutes les vacances scolaires

- Le Parc de Beaumont accueille en moyenne 72 enfants (6-11 ans) chaque mercredi de l'année scolaire (capacité maximale agréée : 90)
- C'est le seul lieu d'accueil des 6-11 ans de la ville de Croix le mercredi.
- En plus des centres de loisir municipaux, dans le cadre du centre de loisir propre à la MJC (le mercredi), certaines activités de plein air sont organisées sur le site de mars à juin.

Cliquer pour ajuster chaque page à la fenêtre et faire défiler les pages de façon continue

Mercredis Loisirs

De 2 ans 1/2 à 5 ans (enfants scolarisés)

- Ecole Lucie Aubrac - 44 rue Kléber
- Ecole Léon Blum - Avenue Le Nôtre

De 6 ans à 11 ans

- Centre Beaumont : 4 Avenue Winston Churchill

Horaires

Journée : 9h à 17h
Demi-journée : 9h à 12h ou 13h30 à 17h
Possibilité de garderie : de 7h 30 à 18h30

Dates d'inscriptions

Les inscriptions s'effectuent **au trimestre** aux horaires suivants :

Du mardi au vendredi de : 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
Le samedi de : 8h30 à 11h30

MODALITES D'INSCRIPTION

Un dossier d'inscription, à compléter et remettre au service Espace Familles, est à votre disposition deux semaines avant les dates d'inscriptions. Disponible également en téléchargement sur le site ville-croix.fr

Les documents à fournir :

- un justificatif de domicile, pour les Croisiens

extrait de la brochure Guide de la jeunesse 2010 à Croix,
éditée par la mairie de Croix

2.1. Des activités humaines diversifiées et complémentaires

- **Les centres aérés** : les mercredis pendant l'année scolaire et toutes les vacances scolaires

- Le Parc de Beaumont accueille **120 (moyenne) à 160 (capacité maximum agréée) enfants** pendant les vacances scolaires. La salle polyvalente a été construite et conçue spécialement à cet effet. De plus, les enfants peuvent également camper sur le site l'été. Le site de Beaumont est **un symbole fort** de la volonté des municipalités croisiennes antérieures de **permettre à des enfants ne partant pas en vacances de profiter d'un lieu d'accueil exceptionnel.**

- Le parc de Beaumont est **le seul espace de plein air et de nature** au sein de la ville de Croix qui permette l'accueil d'enfants pour les activités extérieures : **les activités nature, les grands jeux collectifs par exemple ne peuvent être organisés que sur ce site.** La ville ne possède aucun autre espace d'accueil de plein air.

Vacances scolaires

Dates et lieux* des accueils de loisirs

Printemps (Du 5 au 16 Avril)

De 2 ans 1/2 à 5 ans (enfants scolarisés) : trois lieux d'accueil*
De 6 à 10 ans : un lieu d'accueil
De 10 à 15 ans : un lieu d'accueil

Été (Du 5 Juillet au 20 Août)

De 2 ans 1/2 à 5 ans (enfants scolarisés) : quatre lieux d'accueil*
6 ans : un lieu d'accueil (uniquement en juillet)
De 7 à 11 ans : un lieu d'accueil
De 10 à 15 ans : un lieu d'accueil

L'équipe pédagogique d'animation propose aux enfants l'apprentissage de l'autonomie, de la vie en groupe, sous la forme d'une nuit de camping sur la commune.

Toussaint (Du 25 Octobre au 29 Octobre)

De 2 ans 1/2 à 5 ans (enfants scolarisés) : trois lieux d'accueil*
De 6 à 10 ans : un lieu d'accueil
De 10 à 15 ans : un lieu d'accueil

entre Initiation Sportif

Tu es sportif et tu as envie de t'éclater !
Inscriis-toi car au programme il y aura des sorties, une course d'orientation, de l'escalade, de la natation et bien d'autres activités... Elles seront toutes encadrées par des professionnels du sport.

HORAIRES DES CENTRES :

Ils fonctionnent de 9h00 à 17h00
Possibilités de garderies de 9h00 à 9h00

Liste des sites - 6 ans

La Fontaine : 320 Rue Verte,
Voltaire : 57 rue de la Gare,
Lucie Aubrac : 44 Rue Kléber
Nadaud : 19 Rue Herriot,
Jean Macé : 7 place Charcot,
Léon Blum : avenue le Nôtre,
Joliot Curie : 7 rue Lavoisier,
Raspail : 44 rue Raspail.

Liste des sites + 6 ans

Jean Lebas : 3 Rue Georges Probié
Centre Beaumont : 4 Avenue Winston Churchill
Stade Henri Seigneur : Boulevard Emile Zola
Malraux carrière Loridan : rue Verte

extrait de la brochure Guide de la jeunesse 2010 à Croix,
éditée par la mairie de Croix

2.2. Un lieu de mixité sociale et générationnelle unique

- Un lieu de mixité sociale grâce à **la localisation du site** :
 - Le site se situe dans le quartier de Croix le plus privilégié socialement (hauts niveaux de revenu, villas individuelles de qualité avec grands jardins, allées arborées, etc.).
 - Il constitue **la seule infrastructure publique croisienne** de ce quartier résidentiel*, infrastructure desservant également :
 - Les habitants des quartiers moins favorisés de la Planche Epinoy (logements sociaux), du Fer à cheval, et du triangle délimité par l'avenue Edouard Vaillant, l'avenue de Flandre et la rue Isaac Holden qui profitent des installations sportives et de l'espace nature
 - Les habitants des quartiers moins favorisés des communes toutes proches de Hem et de Roubaix
 - Les habitants des quartiers de Saint Pierre et de la Mackellerie, concernés par la politique de l'ANRU, qui profitent de ce lieu notamment dans le cadre des centres aérés.
 - Si cet espace et ces infrastructures publiques disparaissent, **de nombreux habitants de quartiers plus modestes n'auront plus l'occasion de profiter de ce quartier**. Il faut noter aussi, depuis quelques années, la fermeture complète au public de voies privées jusqu'alors ouvertes au passage. Le quartier devient de moins en moins accessible.

* à l'exception des écoles Malraux et Lafontaine et de la villa Cavrois qui réouvrira prochainement

2.2. Un lieu de mixité sociale et générationnelle unique

- Un lieu de **mixité sociale et intergénérationnelle** grâce aux associations :
 - qui attirent des utilisateurs de toute la métropole
 - qui permettent un mélange social lié à la fréquentation d'habitants de quartiers très différenciés socialement
 - qui attirent des **adhérents d'âge très varié** : plus âgés pour les pratiques corporelles douces, plus jeunes pour l'athlétisme, mixtes pour le badminton, adultes pour le football, etc.
 - qui attirent souvent **les familles** désireuses de profiter du site pendant que les adhérents pratiquent leurs activités. Ce rôle est manifeste aux beaux jours, où la partie arborée est emplie de monde aux heures de pratique associative ; ou lors des tournois et fêtes de fin d'année organisés par les associations.



**fête de fin
d'année du Club
d'athlétisme**



2.3. Un lieu qui participe au rayonnement de LMCU et de la région NPDC

- Très rares sont dans la métropole les sites urbains associant un espace de nature, un parc arboré, et des équipements sportifs extérieurs et intérieurs. La plupart des équipements sont soit des salles fermées réservées à des activités sportives ou culturelles, soit des terrains extérieurs dédiés à une activité sportive précise, soit des espaces de nature sans équipements sportifs.
- D'après le Président de l'association Yin Yang, membre actif de la fédération Sports pour tous, ces particularités en font « **un des plus beaux ensembles au nord de Paris voire de toute la France** » pour les activités liées à la détente et à l'activité physique douce. Cet axe pourrait être accentué.
- La taille exceptionnelle du site permet d'accueillir des manifestations de grande ampleur bénéficiant à toute la métropole :
 - grands **rassemblements scolaires**
 - organisation deux fois par an de **grandes compétitions de pétanque**
 - le **National de Croix** (3 jours en septembre, organisé depuis **17 ans**) : compétition figurant sur le calendrier du championnat de France de pétanque ; seulement deux compétitions de cette envergure sont organisées dans la région Nord, l'autre site pouvant l'accueillir se trouvant à Dunkerque ; accueil de 180 équipes, soit 540 joueurs, et au total 700 personnes ; utilisation de tout le site : terrain de football + salle polyvalente + espaces verts pour les familles
 - en alternance chaque année depuis **25 ans** : championnats de ligue des Hauts de France (NPDC) ou championnats du Nord ; accueil de 200 équipes, 700 à 1000 personnes ; **championnats qualificatifs aux championnats de France**.
 - Si le parc de Beaumont est supprimé, **la Métropole risque de ne plus pouvoir accueillir de telles compétitions** qui nécessitent un grand terrain en schiste, stabilisé, et non synthétique ; une salle permettant de marquer les points ; un grand parking ; une zone permettant d'accueillir 700 à 1000 personnes.
- Ces caractéristiques devraient être davantage valorisées au niveau de LMCU pour organiser des manifestations d'ampleur : festivals, compétitions, tournois, activités nature, camping d'été pour les enfants, etc.

2.3. Un lieu qui participe au rayonnement de LMCU et de la région NPDC



Professeur de taï-chi dans la salle principale de la salle polyvalente : lumière naturelle, espace, sérénité



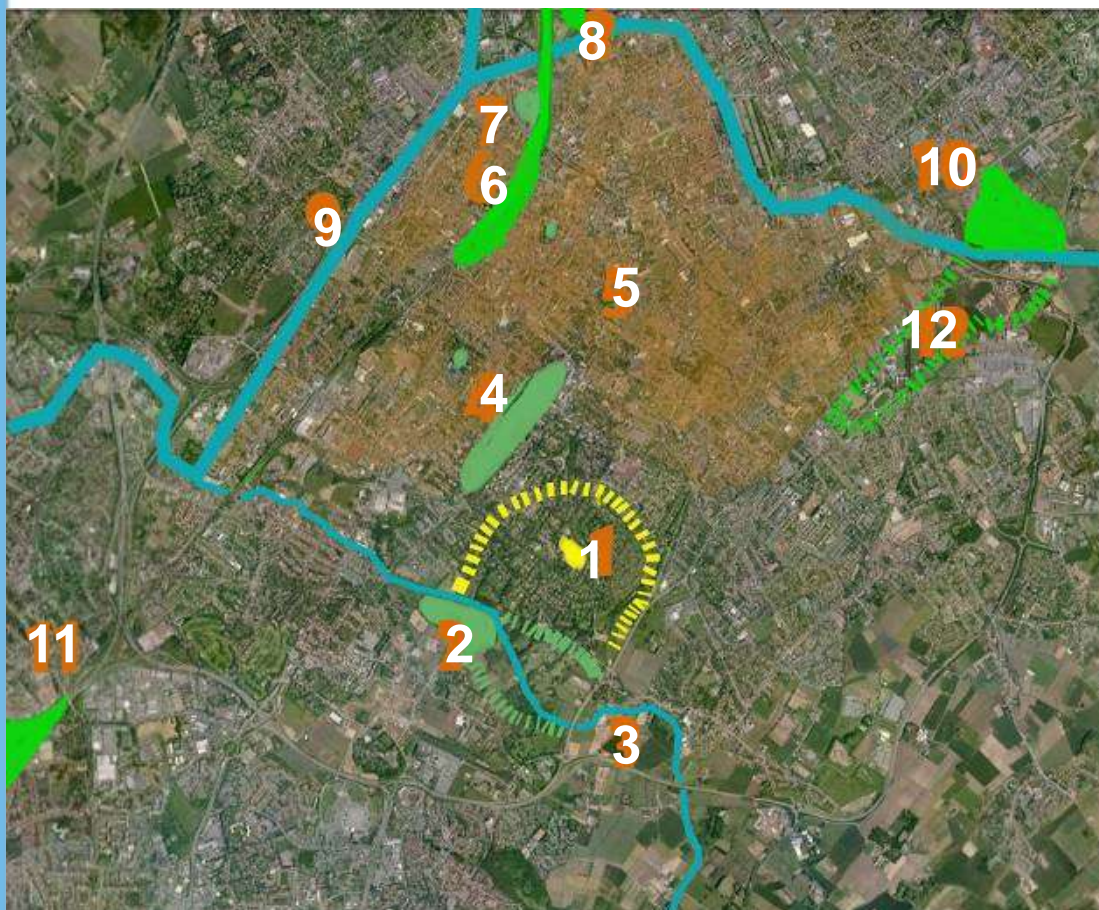
Grand tournoi de pétanque 24-25-26 avril 2011





**3. UN SITE UNIQUE A PRESERVER AU
SEIN DE LA TRAME VERTE ET BLEUE**

3.1. Le site de Beaumont doit être pensé au sein du réseau d'espaces de la trame verte et bleue



- 1 – Parc Beaumont** et son périmètre vert repéré par l'étude trame verte et bleue du SCOT de l'arrondissement de Lille, en cours d'élaboration
- 2- Bois de Warwamme** (Villeneuve d'Ascq) et son périmètre vert classé site d'intérêt écologique communautaire et local par LMCU
- 3 – La Marque**
- 4 - Parc Barbieux** (Roubaix)
- 5 – Secteurs très urbanisés** (de Roubaix et également de parties de Tourcoing et Wasquehal, colorisés en orange)
- 6 – Parc du Brndeloire** et ses espaces attenants dont le futur corridor écologique de la Voie ferrée de Roubaix
- 7 – Ilot arboré de la Ferme aux Loisirs**
- 8 – Futur Parc de l'Union**
- 9- Canal de Roubaix**
- 10 – Parc sur l'ancien site PCUK**
- 11- Triangle des Rouges Barres**
- 12 – Secteur du Parc des Sports de Roubaix** et de l'ancienne voie ferrée du Pile, repéré dans l'étude trame verte et bleue de la Ville, en cours.

3.1. Le site de Beaumont doit être pensé au sein du réseau d'espaces de la trame verte et bleue

La métropole s'organise en 6 entités paysagères* :

- les **plaines et vallées** de ses trois cours d'eau principaux : Lys, Marque et Deûle
- les **deux plateaux** que sont le Ferrain (coupé par l'agglomération Lille, Roubaix, Tourcoing) et le Mélantois
- le **pays des Weppes**

Le parc de Beaumont se situe **à la frontière de l'agglomération Lille, Roubaix, Tourcoing (plateau du Ferrain) et de la Vallée de la Marque (3)**.

Le quartier de Beaumont dans lequel se situe le Parc de Beaumont est un quartier résidentiel très recherché :

- Ses belles propriétés disposent de grands parcs et jardins, très arborés
- La densité urbaine est faible
- On se situe sur une hauteur dominant la vallée de la Marque (3) et le bois de Warwamme (2) favorisant **une bonne qualité de l'air**.

3.1. Le site de Beaumont doit être pensé au sein du réseau d'espaces de la trame verte et bleue

Le parc de Beaumont s'inscrit dans une zone au potentiel écologique riche :

- A toute proximité, et rejoignant le bois, on peut emprunter le **GR 121** qui passe au pied de la **Villa Cavrois**, classée au patrimoine historique.
- **Le bois de Warwamme (2)** est un bois privé qui constitue un milieu forestier de grande qualité (traversé par la Marque). Les 80 hectares intégrant le bois ainsi que des espaces prairiaux et bocagers attenants le long de la Marque sont classés d'intérêt communautaire et local. Ce site fait partie des **111 sites sensibles** répertoriés par l'Espace Naturel Lille Métropole. Son inventaire faunistique confirme la présence d'un cortège d'espèces inféodées à ce milieu dont certaines ont une valeur patrimoniale comme l'écureuil roux et font l'objet de mesures de protection (cf. annexe 7). A l'échelle du secteur délimité par le Canal de Roubaix, il fait office d'espace source forestier, dans une région qui dispose du plus petit taux de boisement national.
- **Le quartier de Beaumont-Verte rue** est repéré dans l'étude trame verte et bleue du SCOT de l'arrondissement de Lille comme un espace à fort potentiel écologique, prolongeant le complexe du bois de Warwamme (cf. carte p. 30).
- **La vallée de la Marque (3) versant Est (entre Ennevelin et Hem)** est un vaste espace répertorié ZNIEF. Elle regroupe 5 sites d'intérêt régional et 11 sites d'intérêt communautaire et local (dont le bois de Warwamme). C'est une pénétrante naturelle en milieu urbain qui joue un rôle majeur dans l'irrigation naturelle du secteur Roubaix-Tourcoing.

3.1. Le site de Beaumont doit être pensé au sein du réseau d'espaces de la trame verte et bleue

L'analyse du site ne peut être dissociée de sa fonction dans l'écosystème environnant (cf. carte p. suivante) :

- Le site se situe au sein d'un grand bocage urbain : il est entouré de nombreux jardins privés ; **ce réseau de parcs privés jouxtant le bois de Warwammes jusqu'au Parc Beaumont**, à flanc de colline, constitue un poumon vert et une trame verte urbaine riche d'une faune et flore des lisières et des bocages.
- Dans ce contexte, le parc de Beaumont joue le rôle d'une grande clairière (cf. partie 3.2.). La surface de prairie dont il est couvert (gestion différenciée) constitue un milieu ouvert complémentaire des milieux forestiers et de lisière précédents, utile à la faune forestière comme les rapaces par exemple qui en ont fait un territoire de chasse. Il sert de zone de niche et de nourrissage pour la faune du bocage. De fait, l'écureuil roux s'y aventure également.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

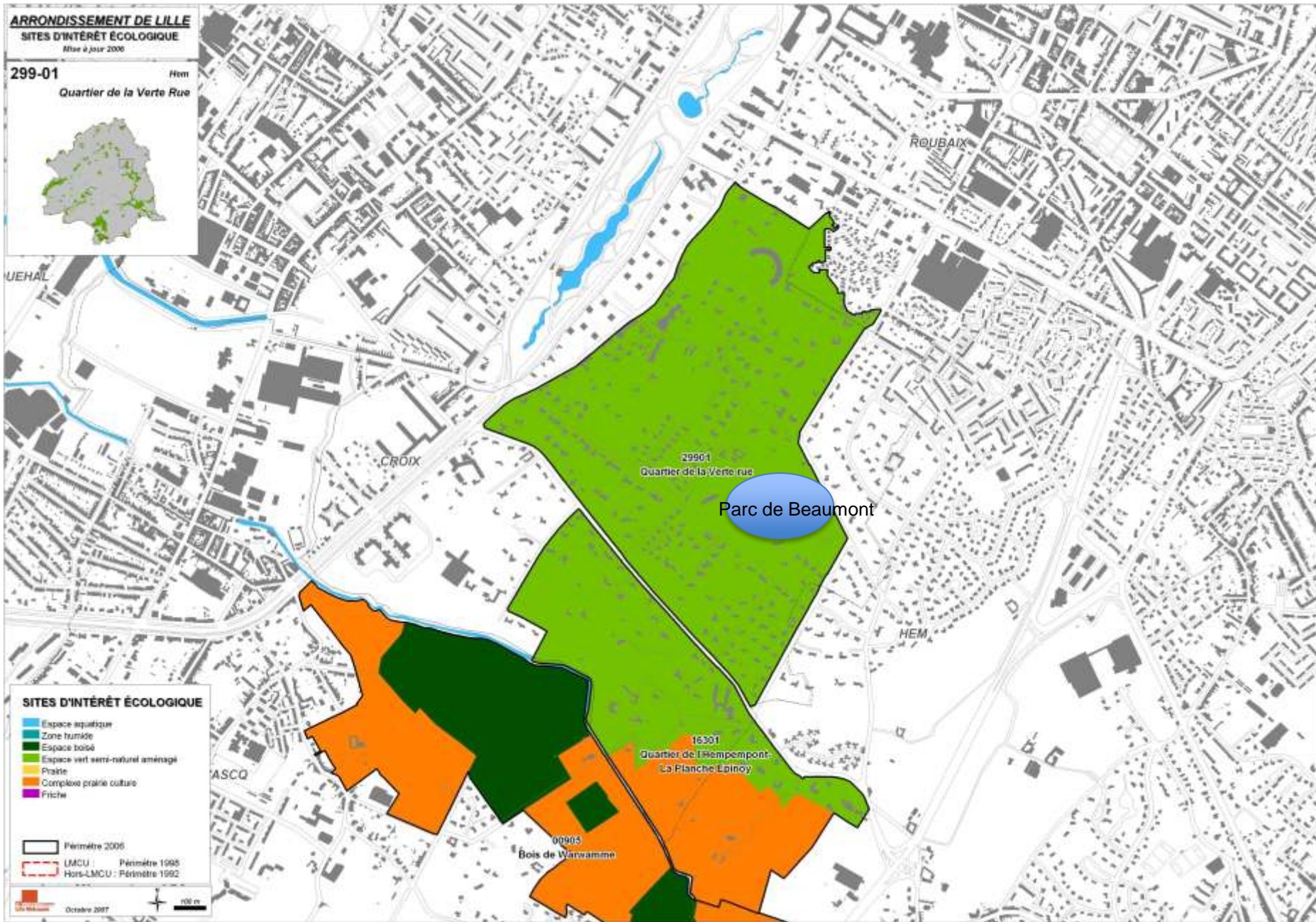
SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

Mise à jour 2006

299-01

Hem

Quartier de la Verte Rue



Parc de Beaumont

SITES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

- Espace aquatique
- Zone humide
- Espace boisé
- Espace vert semi-naturel aménagé
- Prairie
- Complexe prairie culturelle
- Friche

- Périmètre 2006
- LMCU : Périmètre 1995
- Hors-LMCU : Périmètre 1992

100 m
Octobre 2007

3.1. Le site de Beaumont doit être pensé au sein du réseau d'espaces de la trame verte et bleue

Si nous élargissons légèrement la focale, nous identifions à proximité du Parc Beaumont, les 34 hectares du Parc Barbieux (4) :

- Le Parc Barbieux, même s'il se dessine comme une percée sur le territoire de Croix, se situe sur celui de la Ville de Roubaix qui en supporte la charge financière. Ainsi, **Roubaisiens et Croisiens en profitent largement.**
- Aménagé sur un ancien tracé du Canal de Roubaix (9), Barbieux dispose d'un patrimoine arboré remarquable, et l'étude trame verte et bleue de Roubaix envisage aujourd'hui sa qualification écologique (notamment par rapport à sa strate arbustive et herbacée).

Dans ce contexte, **le Parc de Beaumont pourrait constituer un espace relais pertinent entre le Bois de Warwamme et le Parc Barbieux, dans une perspective de déplacement des espèces (exemple de l'écureuil roux) de l'espace forestier source (Warwammes) vers des espaces de développement (Barbieux).**

3.2. Un site au potentiel écologique remarquable

Bien qu'insuffisamment valorisé écologiquement, **le Parc de Beaumont constitue en lui-même un site de refuge de biodiversité remarquable en milieu urbain :**

- Son rôle de clairière au milieu d'un bocage urbain, ses haies, ses grands et vieux arbres et ses zones de prairie (gestion différenciée) en font un territoire de nidification, de nourrissage et de chasse pour la faune environnante.
- La mosaïque de différents milieux naturels offre des biotopes de reproduction favorables à un nombre relativement élevé d'espèces dans la mesure où celles-ci se contentent d'un territoire restreint tout en acceptant la cohabitation.
- Il faut souligner les efforts entrepris depuis des années par les espaces verts de la ville de Croix pour laisser des prairies "naturelles" avec fauchage tardif, ce qui a favorisé la biodiversité du site.



3.2. Un site au potentiel écologique remarquable

Un bilan faune/flore non exhaustif (en cours) a déjà permis d'identifier (cf. annexe 5) :

- **3 espèces d'orthoptères** (criquets/sauterelles/grillons), ayant une présence abondante, ce qui est rare en milieu urbain : *Chortippus parallelus*, *Chortippus brunneus*, *Conocephalus discolor*
- **5 espèces de papillons** : *Pieris napi*, *Pieris brassicae*, *Pyronia tithonus*, *Vanessa atalanta*, *Maniola jurtina*
- **64 espèces d'oiseaux** :
 - grands oiseaux (pie bavarde, corneille noire, pigeon ramier, etc.), passereaux (mésange noire, mésange à longue queue, mésange huppée, mésange boréale, fauvette à tête noire, grive musicienne, rouge-gorge familier, pic vert, pic épeiche, etc.), rapaces (chouette hulotte, chevêche d'Athéna, hibou moyen-duc, épervier d'Europe, etc.)...
- **9 espèces de mammifères** : Hérisson d'Europe, musaraigne carrelet, pipistrelle commune, écureuil roux, rat musqué, mulot sylvestre, rat surmulot, souris domestique, lapin de garenne



3.2. Un site au potentiel écologique remarquable

- Le site possède de nombreux arbres, variés et certains très anciens (cf. annexe 6). Cette diversité pourrait en faire un arboretum :
 - **Environ 180 arbres** avec une majorité de frênes, érables, bouleaux, chênes.
 - **Des espèces exotiques et locales d'intérêt** : châtaigniers, saules, tilleuls, ginkgo, sophora japonica...
 - **Plus de 25 essences différentes** : frêne, érable, hêtre, tilleul, houx, bouleau, prunus, chêne, châtaignier, platane, épicéa, marronnier, charme, thuyas, noisetiers, fruitiers, saules osier et pleureur, cornouiller, ginkgo, peuplier, sophora, tulipier de Virginie, cèdre, pin noir d'Autriche, sorbier des oiseleurs, aulne...

Saule pleureur



Hêtre



Ptérocarya



Pin noir d'Autriche



3.2. Un site au potentiel écologique remarquable

Le parc de Beaumont possède ainsi **de nombreux atouts qui pourraient être facilement valorisés, et à un coût modique, dans une perspective pédagogique et éducative** à l'écologie :

- Le site possède déjà 3 écosystèmes (haie, prairie, arbres). Un 4^e pourrait être reconstitué facilement en **creusant une mare**, qui pourrait ainsi permettre à une population relictuelle de crapauds de s'y reproduire, ainsi qu'à d'autres espèces florales et faunistiques de se développer.
- L'installation de nichoirs pour oiseau, de refuges à chauve-souris, la plantation d'arbustes nectarifères (troène, buddleia), ou attractifs pour les oiseaux (aulnes), permettrait d'enrichir facilement la biodiversité du site.
- Enfin, la salle polyvalente permet d'accueillir les groupes, et d'organiser les activités d'enseignement à partir des éléments observés.

Le parc de Beaumont est donc un site idéal pour mettre les enfants au contact de la nature.

3.3. Privatiser Beaumont : une décision qui irait à l'encontre de la politique communautaire en matière d'aménagement du territoire

Les constats dressés au niveau de la communauté urbaine en matière d'espaces verts concernent :

- **le déficit d'espaces verts à l'échelle de la métropole lilloise :**

*« Parmi les constats dressés lors de la préparation du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) de la métropole lilloise, le manque d'espaces verts apparaissait criant. Il fallait augmenter leur superficie pour améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire » **

- **le fait que les espaces existants soient dispersés et mal reliés entre eux :**

« On constate donc, à l'échelle de l'agglomération, que les espaces verts urbains sont dispersés et mal reliés entre eux. En milieu urbain, les routes et même les canaux ne sont que très partiellement accompagnés de cheminements cyclistes et piétonniers.

*Dans ses parties les plus fortement urbanisées, le territoire de la métropole se caractérise par un déficit manifeste d'arbres d'alignement et d'espaces verts d'agrément. » ***

En conséquence, **une priorité de LMCU pour les années à venir est de favoriser le développement d'espaces verts et de les relier au sein de la trame verte et bleue.**

* http://www.lillemetropole.fr/index.php?p=1203&art_id=

** *Extrait du rapport de présentation du Plan Local d'urbanisme de Lille Métropole Communauté Urbaine*
http://www.lillemetropole.fr/urba/pdf_2005/rp/rp13.pdf

3.3. Privatiser Beaumont : une décision qui irait à l'encontre de la politique communautaire en matière d'aménagement du territoire

Si l'on regarde précisément la répartition des espaces verts dans la zone à laquelle appartient le parc de Beaumont, **nous pouvons distinguer le tissu urbain dense et très minéral** (5 sur la carte p. 26 de ce rapport) des quartiers de Roubaix et de la Mackellerie à Tourcoing, délimités par le Canal de Roubaix :

- Ces quartiers d'habitat populaire sont essentiellement constitués de petites maisons caractéristiques de l'ère industrielle et de grands ensembles d'habitat collectifs.
- Emergent ça et là quelques tâches vertes indiquant la présence de petits squares et petits parcs urbains ou de jardins d'anciennes maisons de maîtres.
- Globalement, ces quartiers souffrent d'un manque criant d'espaces verts.

3.3. Privatiser Beaumont : une décision qui irait à l'encontre de la politique communautaire en matière d'aménagement du territoire

La Ville de Croix, ne fait pas exception à la règle. **La ville est même particulièrement mal dotée en espaces verts : avec 54 154 m², soit 2,46 m² par habitant (base : 22 000 habitants).**

En dehors du Parc de Beaumont, ses espaces verts publics sont aujourd'hui constitués du parc de la mairie, espace en centre ville situé principalement derrière la mairie, puis de squares de très petite taille, parfois simple aire de quelques jeux aménagés pour les enfants.

Si la ville de Croix supprimait Beaumont, elle supprimerait 63% de ses espaces verts publics !!!

La surface d'espaces verts publics par habitant atteindrait alors un triste record : 0,9 m² par habitant !

Parcs ou squares publics	Surface (en m ²)	% de la surface totale
Parc de Beaumont*	34 000	63 %
Parc de la mairie**	15 569	29 %
Square rue Blanche	576	1 %
Square Jacques Brel	1 280	2,3 %
Square Casimir Perier	290	0,53 %
Square des combattants	308	0,57 %
Square de la Sahuterie	1 456	2,7 %
Square rue de Chevreuil/rue de la limite/rue Paul Lafarge	675	1,2 %
TOTAL	54 154	100 %

* Calcul effectué à partir de Google map ; seule la surface arborée et enherbée est comptée.

** Calcul effectué à partir des données fournies par la mairie de Croix, complétées par Google map (cf. annexe 8). Calcul excluant les bâtiments (mairie, services, conciergerie), la voirie et les parkings d'accueil du public et du personnel de la mairie.

3.3. Privatiser Beaumont : une décision qui irait à l'encontre de la politique communautaire en matière d'aménagement du territoire

Une telle décision irait à l'encontre **des projets de récréation d'espaces de nature portés par les villes voisines (Villes de Roubaix et de Tourcoing notamment) comme par LMCU :**

- Parc du Brondeloire et ses extensions (6 sur la carte en début de partie 3),
- futur corridor de la voie ferrée et îlot de la Ferme aux Loisirs (7)
- futur Parc de l'Union (8)
- Parc du site PCUK (10)
- sans compter la requalification écologique du Canal de Roubaix (9)
- et le Jardin des perspectives à Hem, parc urbain public créé sur plus d'un hectare, afin d'offrir un parc à la ville (plantation de mille arbres en 2010).

Cependant, il est à noter, qu'à l'exception de l'îlot de la Ferme aux Loisirs et du jardin des Perspectives, l'ensemble de ces reconquêtes naturelles publiques visant à améliorer cadre et qualité de vie des habitants n'a pu se faire que sur d'anciennes friches industrielles aux qualités de sols médiocres, ne disposant pas à ce jour de patrimoine arboré mature. Cette reconquête naturelle s'effectue également sur des délaissés SNCF ou des emprises de voie ferrées comme le Triangle des Rouges Barre (11) ou le corridor de la voie ferrée de Roubaix (7). La Ville de Roubaix envisage également la requalification de son Parc des Sports et son intégration à son réseau écologique local, dans une connexion avec le Parc du site PCUK.

En supprimant le Parc de Beaumont, la commune de Croix ferait supporter aux autres collectivités le développement des espaces verts indispensables aux habitants de Croix et de la communauté urbaine de Lille.

3.3. Privatiser Beaumont : une décision qui irait à l'encontre de la politique communautaire en matière d'aménagement du territoire

Ainsi, sur le secteur, le gain en espaces verts publics, dédié à l'usage des habitants, ne peut, faute d'opportunités, se réaliser sur des espaces dont le sol n'a pas été véritablement perturbé voire pollué (sol devant faire l'objet de dépollution ou de confinement). Seul, l'achat par le Conseil Général, d'une partie du Bois de Warwammes fait exception à cette règle (soit 3 hectares sur les 80 classés).

- **Faut-il d'une part reconquérir des friches industrielles et des délaissés ferroviaires** pour créer des espaces de nature publics et **d'autre part laisser des espaces de nature, qui n'ont jamais connu d'activités industrielles, quitter le patrimoine public ?**

- **Faut-il admettre l'importance écologique du quartier de Beaumont comme poumon vert du secteur,** comme réseau écologique reliant le Bois de Warwammes à son environnement urbain, et laisser aménager ses espaces verts publics par **des projets immobiliers privés ?**

L'importance du Parc Beaumont doit s'envisager à l'échelle intercommunale, dans un réseau d'espaces de nature et une offre globale d'espace verts publics, desservi par des réseaux de mobilité douce, dont le GR 121.



**CONCLUSION : LES PROPOSITIONS DU
COMITE DE SAUVEGARDE**



Il faut conserver le parc de Beaumont dans le patrimoine public

Au regard :

- de son exceptionnelle richesse en activités humaines,
- du rôle social qu'il joue grâce à ses infrastructures alliant un espace de nature et des équipements sportifs variés et de qualité,
- de la variété des associations qui y œuvrent depuis 10 à 25 ans pour la plupart et permettent mixité sociale et intergénérationnelle,
- de son rôle en tant que centre aéré et en tant qu'espace de pratique sportive pour les écoles voisines et CMP,
- de sa localisation qui permet à des habitants de quartiers moins favorisés de profiter du cadre particulièrement agréable du quartier de Beaumont,
- et de l'attractivité particulière qu'il constitue au cœur de la Métropole lilloise grâce aux manifestations d'ampleur qu'il permet d'organiser,

Au regard :

- de son rôle important dans la trame verte et bleue de LMCU,
- de sa qualité de grand espace de nature d'un seul tenant, doté d'une terre de qualité, préservée de toute activité polluante depuis très longtemps,
- de sa situation au sein du quartier de Beaumont, refuge de biodiversité en zone urbaine,
- du fait qu'il constitue de fait un espace relais entre le Bois de Warwamme et le Parc Barbieux,
- du très faible nombre de m² d'espaces verts par habitant dans la commune de Croix,
- de l'effort entrepris par les communes voisines pour développer des espaces verts par reconversion de friches industrielles,
- et de son potentiel de valorisation au sein de la Métropole lilloise

Il faut conserver le parc de Beaumont dans le patrimoine public

En conséquence, **le Comité de Sauvegarde du Parc Croix-Beaumont demande aux autorités compétentes :**

- de **refuser le déclassement** du site en tant qu'espace public,
- de **préempter le site** afin de le conserver dans l'espace public et d'assurer sa protection à long terme
- de **procéder à la modification du PLU** de manière à assurer au Parc de Beaumont un classement protecteur
- d'engager un **projet de requalification** du site afin de valoriser tout son potentiel pour les habitants de la Métropole lilloise.



ANNEXES

Annexe 1 : synthèse des 3 actes de propriété du centre sportif et aéré G. Pompidou, dit Parc de Croix-Beaumont

1^{ère} acquisition

- **Séance du conseil Municipal** du 13 mai 1934 qui décide l'acquisition d'une vaste propriété appartenant à mr Carissimo en vue de la création ultérieure de services municipaux ; le parc se prêtant bien à l'installation de camp de vacances et pour la colonie du jeudi.
- **Déclaration d'utilité publique** par la Préfecture du Nord de l'acquisition de cette propriété reprise au cadastre sous le n° 1121 de la section B de 2ha7a37ca (lieu dit Beaumont) nécessaire à l'établissement d'une maternité et d'un camp de vacances le 21 novembre 1935.
- **Acquisition pour cause d'utilité publique** le 26 décembre 1935 et le 5 février 1936 de cette propriété aux familles Carissimo et Roques devant Me Poisonnier notaire à Roubaix.

2^{ème} acquisition

- **Séance du Conseil Municipal** du 20 octobre 1937 en vue d'acquérir une parcelle de 857m2,80 complémentaire avec sollicitation d'utilité publique.
- **Déclaration d'utilité publique** accordée par le Préfet du Nord le 26 février 1938
- **Acquisition pour cause d'utilité publique** par la Mairie de Croix par Louis Seigneur son Maire, de cette parcelle cadastrée n°1120p section B le 7 avril 1938 à mr Barrois

3^{ème} acquisition

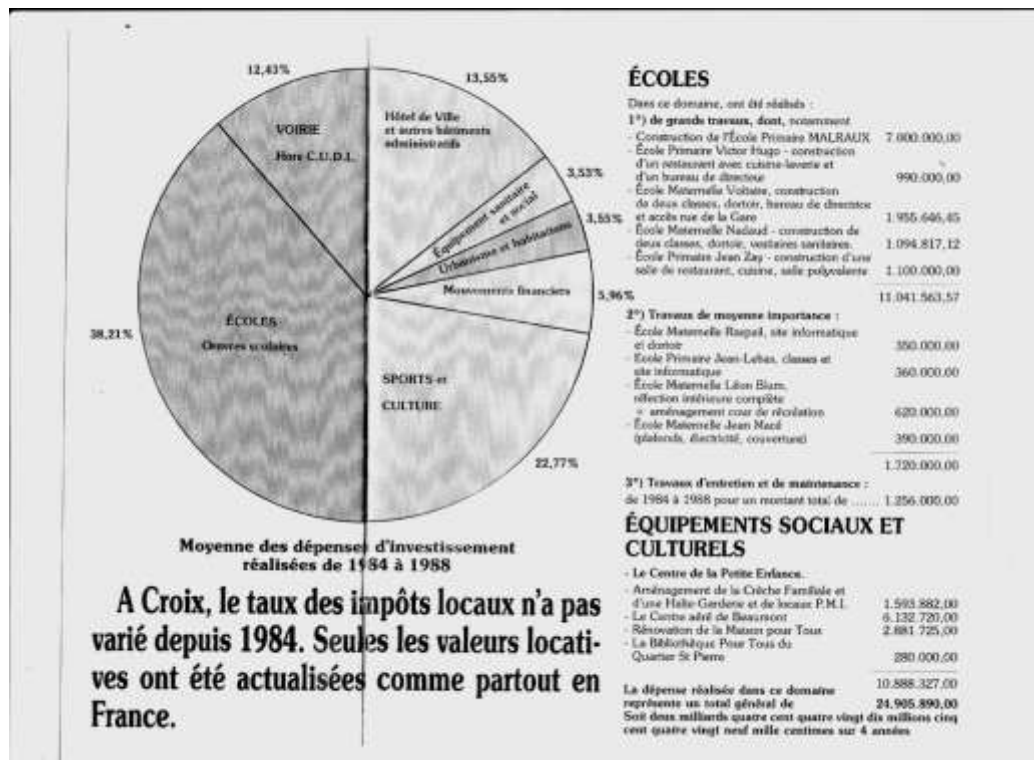
- **Séance du Conseil Municipal** du 30 avril 1966 approuvant l'acquisition de parcelles complémentaires : 1119 bis p, 1120p et 1415p d'une contenance de 4 ha20a27ca
- **Déclaration d'utilité publique** par le préfet du Nord, le 6 septembre 1966, du projet d'extension du centre aéré et la création d'un terrain de sports
- **Acquisition pour cause d'utilité publique** devant Me Prouvost notaire à Roubaix des dites parcelles le 23 septembre 1966 à la famille Lepoutre.

Annexe 2. : calcul des surfaces de parc et surfaces dédiées aux équipements sociaux et sportifs du Parc de Croix-Beaumont*

Aire totale du site :	56 893 m²
Dont :	
- Aires consacrées aux équipements :	24 162 m²
- Salle polyvalente et ses alentours bitumés	1 107 m ²
- Terrains tennis/basket	1 295 m ²
- Terrains tennis + piste d'athlétisme + stade foot	20 790 m ²
- Conciergerie	180 m ²
- Vestiaires et alentours bitumés	790 m ²
- Aires de parc et surfaces enherbées	32 731 m²

Annexe 3 : investissements de la ville de Croix pour construire la salle polyvalente du parc de Croix-Beaumont en 1984

La ville de Croix a dépensé de 1984 à 1988 la somme de 6,1 millions de francs pour construire la salle polyvalente (cf. l'extrait du journal Vivre à Croix ci-dessous). Cette somme représente **un quart des dépenses totales en équipements et grands travaux** de la ville de Croix sur cette période.



Croix

Dans le parc de Beaumont, avec l'USEP

Rencontres sportives pour mille jeunes

Comme les années précédentes, l'USEP de la circonscription de Wasquehal a organisé mardi, ses traditionnelles rencontres sportives « jeux, parcours en ateliers » destinées aux enfants de la maternelle au CE1.

Plus d'un millier d'enfants de 4 à 8 ans, répartis sur quatre journées, venus des écoles publiques de Croix,

Wasquehal et Villeneuve d'Ascq, se sont ainsi retrouvés dans le cadre très agréable du parc de Beaumont mis à leur disposition par la commune de Croix, partenaire précieux de l'USEP dans cette entreprise.

Arrivés le matin avec leur pique-nique, les jeunes sportifs se sont beaucoup dépensés à courir, sauter,

ramper, lancer dans les six ateliers proposés, où il était aussi question d'adresse et d'équilibre.

L'USEP ayant notamment pour objectif l'éducation des enfants à l'autonomie par l'exercice de responsabilités, les organisateurs avaient mis en place les conditions, nécessaires pour confier la gestion de ces ateliers à des élèves de CM2.

Ils se sont acquittés de leurs différentes tâches (organisation matérielle, arbitrage, secrétariat, etc) avec sérieux et efficacité.

Pour se désaltérer après ces efforts, la ville de Croix avait tout prévu, et pour emporter un souvenir de la journée, l'USEP a distribué des récompenses à chaque enfant.



Les mille ne sont pas tous sur la photo, mais il y avait effectivement ce nombre d'élèves dans le parc de Beaumont, à l'invitation de l'USEP.

La liste jointe distingue :

- les espèces nicheuses certaines pouvant varier d'une année à l'autre en fonction des niches écologiques disponibles
- les espèces qui utilisent le site en halte migratoire ou en stationnement hivernal (chasse, nourrissage, repos, etc.).

Espèces nicheuses certaines

Nom français
Pigeon ramier
Tourterelle turque
Tourterelle des bois
Pic épeiche
Troglodyte mignon
Accenteur mouchet
Rougegorge familier
Merle noir
Grive musicienne
Fauvette à tête noire
Pouillot véloce

Nom français
Roitelet huppé
Mésange à longue queue
Mésange bleue
Mésange charbonnière
Grimpereau des jardins
Pie bavarde
Etourneau sansonnet
Moineau domestique
Pinson des arbres
Verdier d'Europe

Espèces qui utilisent le site en halte migratoire ou en stationnement hivernal (chasse, nourrissage, repos, etc.).

Nom français
Bernache du Canada
Canard colvert
Faisan de Colchide
Héron cendré
Epervier d'Europe
Faucon crécerelle
Faucon hobereau
Bécasse des bois
Pigeon biset
Perruche à collier
Coucou gris
Chevêche d'Athéna
Chouette hulotte
Hibou moyen-duc
Martinet Noir
Pic vert
Pic épeichette
Hirondelle rustique
Hirondelle de fenêtre
Bergeronnette printanière
Bergeronnette grise
Rougequeue noir
Grive litorne

Nom français
Grive mauvis
Grive draine
Hypolaïs icterine
Fauvette des jardins
Pouillot fitis
Roitelet à triple bandeau
Gobemouche gris
Mésange boréale
Mésange huppée
Mésange noire
Sittelle torchepot
Geai des chênes
Choucas des tours
Corneille noire
Pinson du Nord
Chardonneret élégant
Tarin des aulnes
Linotte mélodieuse
Bruant jaune
Bruant des roseaux

Annexe 5b : inventaire des principales espèces de mammifères fréquentant le Parc de Beaumont *

Nom français	Ordre
Hérisson d'Europe	Insectivore
Musaraigne carrelet	Insectivore
Pipistrelle commune	Chiroptère
Écureuil roux	Rongeur
Rat musqué	Rongeur
Mulot sylvestre	Rongeur
Rat surmulot	Rongeur
Souris domestique	Rongeur
Lapin de garenne	Lagomorphe

* Inventaire fait d'Avril à Septembre 2011 par : la Ligue de Protection des Oiseaux (Philippe Vanardois et Eric Boutonné) et l'Apraphe (Association de protection du parc du héron et du bassin de la Marque)

Les arbres, indispensables en ville :

- Amélioration paysagère du cadre de vie
- Filtrage de la pollution des micro particules des gaz d'échappement automobile
- Équilibre thermique par ombrage ou écran aux vents
- Lutte contre les inondations locales



Recensement des arbres sur la partie OUEST du parc

83

Erable (jeune) = 1

Haut 8 à 10 Diam 10

•**Erable (mature) = 4**

Haut 20 à 30 Diam 50-80

•**Marronnier = 3**

Haut 25 à 30 Diam 120-150

•**Frêne = 11**

Haut 25 à 30 Diam 50-80

•**Charme = 3**

Haut 20 Diam 50

•**Tilleul = 1**

Haut 25 Diam 80

•**Thuya = 40**

•**Haies : de fruitiers, saules osiers, noisetier, cornouiller = total 20 à 25**

26

Ginkgo = 1

Haut 6 à 8 Diam 5

Peuplier d'Italie = 7

Haut 30 à 35 Diam 60-80

•**Bouleau = 6**

Haut 25 Diam 40

•**Saule pleureur = 3**

Haut 20 à 30 Diam 60-100

•**Platane = 1**

Haut 30 Diam 120-150

•**Erable = 4**

Haut 15 à 25 Diam 40-60-80

Haut 8 Diam 5

•**Chêne = 1**

Haut 10 Diam 10

•**Sophora Japonica = 1**

Haut 8 Diam 5

•**Tulipier Virginie = 1**

Haut 10 Diam 10

•**Cèdre = 1** Haut 2 Diam 3

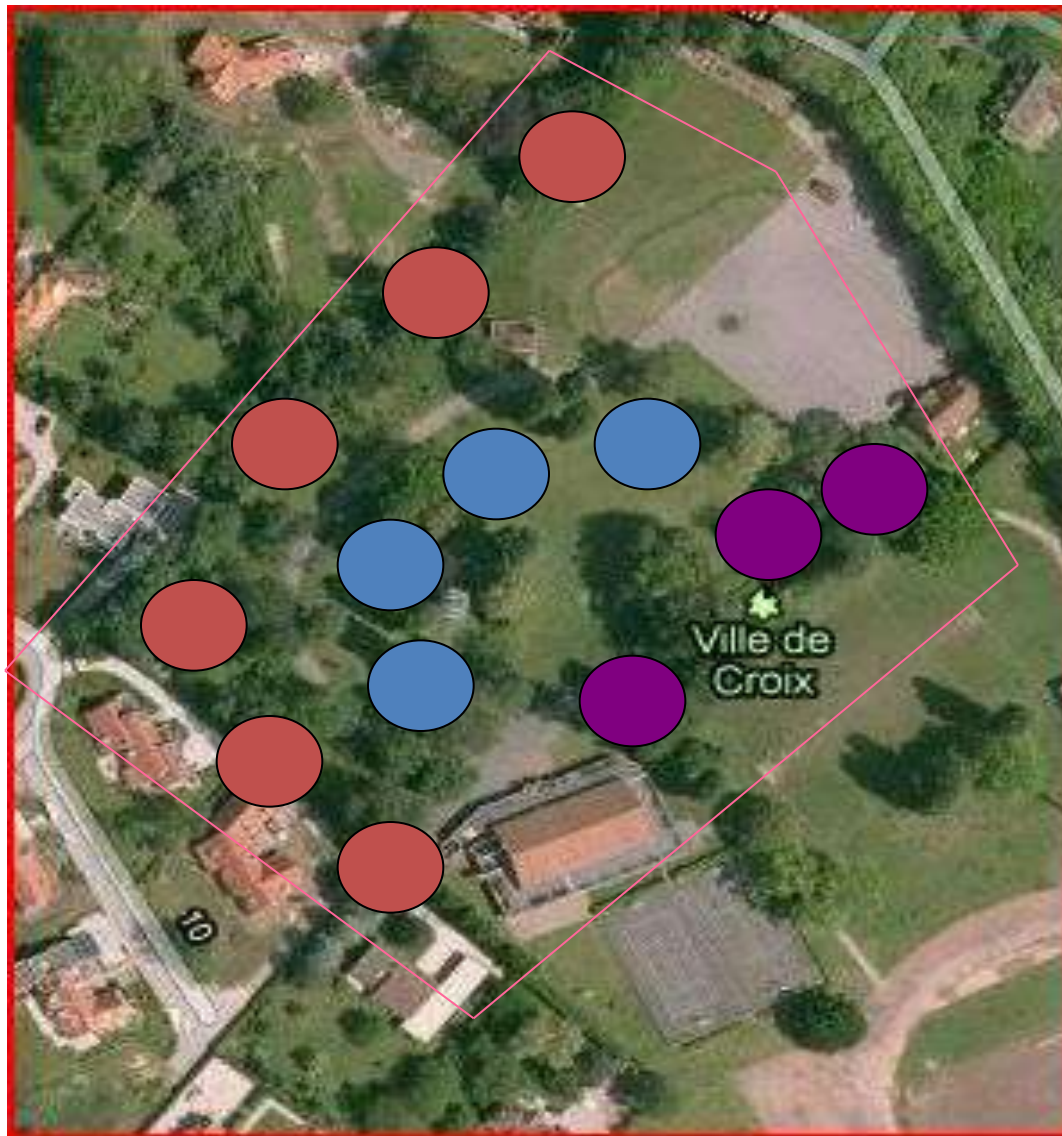
12

•**Pin noir D'Autriche = 8** Haut 25 à 30 Diam 40-80-100

•**Tilleul = 1** Haut 25 Diam 60

•**Prunus = 2** Haut 10 à 15 Diam 40-60

•**Sorbier des oiseleurs = 1** Haut 10 à 15 Diam 40



21

•**Frêne = 8** Haut 20 à 30 m

Diam : 60 à 150 cm

•**Ptérocarya = 1**

•**Erable = 4** Haut 20 à 30

Diam 60 à 80

•**Hêtre = 1** Haut 20 à 25

Diam 120 env.

•**Tilleul = 2** Haut 25 à 30

Diam 60 à 80

•**Houx = 2** Haut 5 à 10

Diam 10

•**Bouleau = 2** Haut 15 à 20

Diam 20-50

•**Prunus = 1**

Haut 10 Diam 20 à 30

11

•**Bouleau = 3**

Haut 15 à 25 Diam 30 à 60

•**Chêne = 3**

Haut 8 à 10 Diam 10

•**Châtaignier = 2**

Haut 6 Diam 10

•**Platane = 1**

Haut 20 à 25 Diam 100-130

•**Epicéa = 1**

Haut 10 à 15 Diam 15

•**Prunier Pissard = 1**

Haut 10 à 15 Diam 10-15

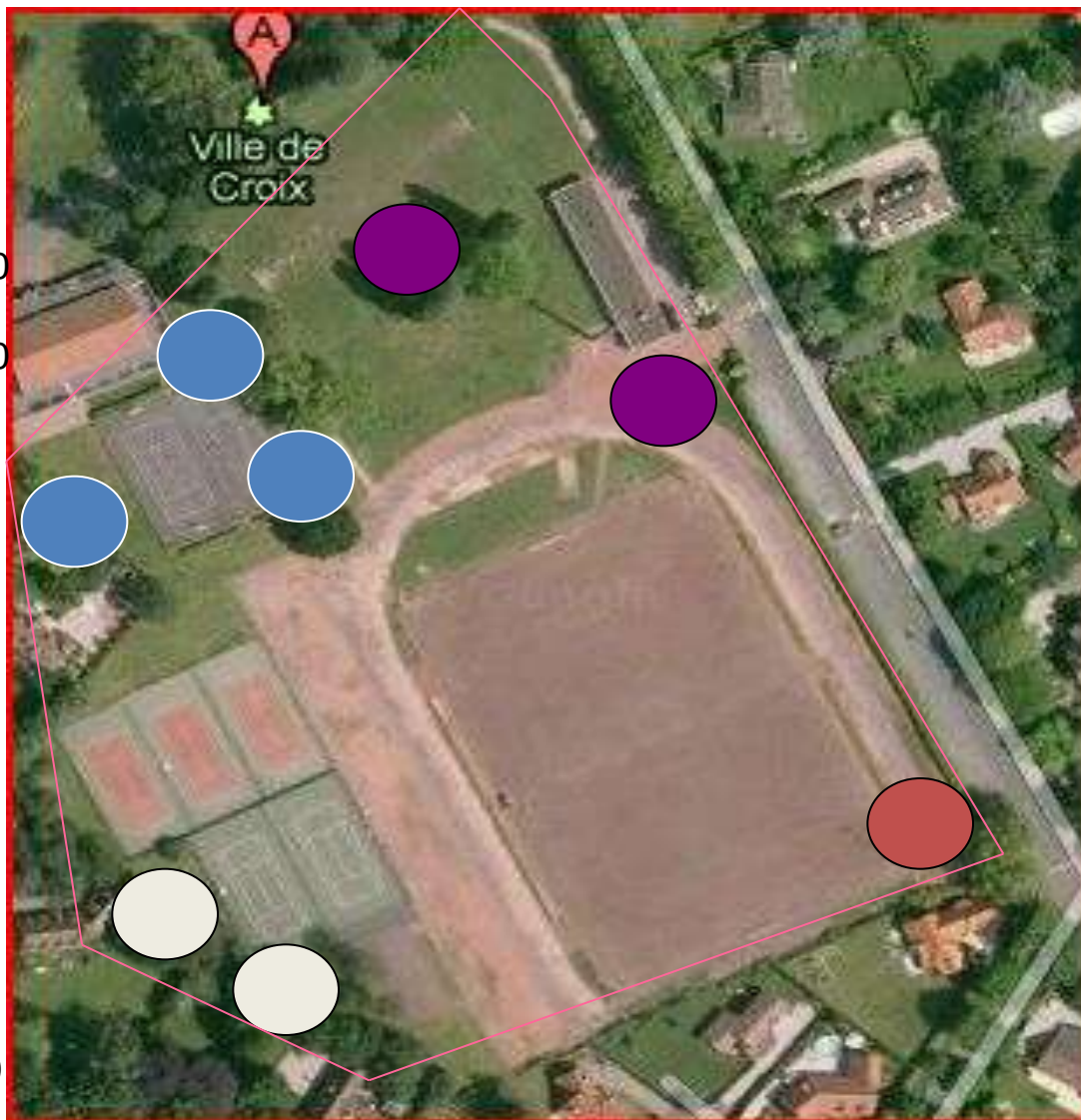
Recensement des arbres sur la partie EST du parc

6

- **Chêne** = 1
Haut 6 à 8 Diam 15
- **Bouleau** = 3
Haut 15 à 20 Diam 50
- **Pin** = 2
Haut 15 à 20 Diam 50

14

- **Chêne** = 2
Haut 10 à 20
Diam 10-60
- **Erable (jeune)** = 1
Haut 6 à 8 Diam 20
- **Erable (mature)** = 3
Haut 25 Diam 60
- **Charme (à conf)** = 3
Haut 6 Diam 10
- **Tilleul** = 2
Haut 20 Diam 60-80
- **Peuplier d'Italie** = 1
Haut 30 à 35 Diam 90
- **Aulne** = 2
Haut 10 à 15 Diam 30-50



5

- **Érable** = 2
Haut 25 à 30m
Diam 60-80cm
- **Peuplier d'Italie** = 1
Haut 30 à 35 Diam 80-100
- **Liquidambar (à conf)** = 1
Haut 8 à 10 Diam 20-30
- **Prunus** = 1
Haut 4 Diam 10 à 20

3

- **Erable** = 2
Haut 20 à 30 Diam 60-80
- **Bouleau Pleureur** = 1
Haut 15 Diam 60

SITES SENSIBLES DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

ETAT DES LIEUX 2006

BOIS DE WARWAMME

Site n° 009-05

LOCALISATION

COMMUNE(S)

Villeneuve d'Ascq

LIEU(X)-DIT(S)

Bois de Warwamme, l'Hempemont et la Planche Epinoy

SITUATION GEOGRAPHIQUE

vallée de la Marque

NATURE DU SITE

Bois hygrophile à mésohygrophile, prairies inondables à mésophiles semi bocagère

FLORE

Espèces végétales d'intérêt pour l'arrondissement de Lille

Taxonomie	Nom français	Dernière observation
Myriophyllum spicatum L.	Myriophylle en épi	2006
Veronica anagallis-aquatica L.	Véronique mouron-d'eau (s.l.)	2006
Carex remota Jusl. ex L.	Laîche espacée	2006
Hyacinthoides non-scripta (L.) Chouard ex Rothm.	Endymion penché [Jacinthe des bois]	2006
Dryopteris filix-mas (L.) Schott	Dryoptéride fougère-mâle [Fougère mâle]	2006
Brachypodium sylvaticum (Huds.) Beauv.	Brachypode des forêts	2006
Galeopsis tetrahit L.	Galéopse tétrahit	2006
Circaea lutetiana L.	Circée de Paris	2006
Polygonatum multiflorum (L.) All.	Sceau-de-Salomon multiflore [Muguet de serpent]	2006
Ilex aquifolium L.	Houx commun [Houx]	2006
Salix atrocinnerea Brot.	Saule roux	1992
Digitalis purpurea L.	Digitale pourpre [Gant de Notre-Dame]	1992
Rubus idaeus L.	Ronce framboisier [Framboisier]	1992
Primula elatior (L.) Hill	Primevère élevée	1992

* Source : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, GREET Ingénierie ; Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul ; Site 009-05 ; État des lieux 2006

FAUNE

1 – Amphibiens - Reptiles

Nom français	Dernière observation
Salamandre tachetée	1970
Triton alpestre	2006
Triton crêté	2006
Triton ponctué	2006
Grenouille 'verte'	2006
Grenouille rousse	1992

2 – Mammifères

Nom français	Dernière observation
Hérisson d'Europe	1992
Taupe d'Europe	1992
Pipistrelle commune	2006
Chiroptère indéterminé	1992
Belette	1992
Hermine	1992
Écureuil roux	1992
Lérot	Années 1980
Campagnol sp.	Années 1980
Rat musqué	Années 1980
Rat surmulot	1992
Lapin de garenne	1992

* Source : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole, GREET Ingénierie ; Centre Régional de Phytosociologie / Conservatoire Botanique National de Bailleul ; Site 009-05 ; État des lieux 2006

Annexe 7 : diagnostic de la flore/faune du Bois de Warwamme *

FAUNE 3 – Oiseaux

Nom français	Dernière observation
Canard colvert	1992
Faisan de Colchide	1992
Héron cendré	1992
Bondrée apivore	1992
Epervier d'Europe	1992
Buse variable	1992
Faucon crécerelle	1992
Faucon hobereau	1992
Gallinule poule-d'eau	1992
Bécassine des marais	1992
Bécasse des bois	1998
Chevalier culblanc	1992
Chevalier guignette	1992
Mouette rieuse	1992
Pigeon colombin	1992
Pigeon ramier	1992
Tourterelle turque	1992
Tourterelle des bois	1992
Coucou gris	1992
Chevêche d'Athéna	1992
Chouette hulotte	1992
Hibou moyen-duc	1992
Pic vert	1992
Pic épeiche	1992
Pic épeichette	1992
Alouette des champs	1992
Hirondelle rustique	1992
Bergeronnette printanière	1992
Bergeronnette grise	1992
Troglodyte mignon	1992
Accenteur mouchet	1992
Rougegorge familier	1992
Rossignol philomèle	1992
Rougequeue à front blanc	1992
Merle noir	1992
Grive litorne	1992
Grive musicienne	1992
Grive mauvis	1992

Nom français	Dernière observation
Grive draine	1992
Rousserolle verderolle	1992
Hypolaïs icterine	1992
Fauvette grisette	1992
Fauvette des jardins	1992
Fauvette à tête noire	1992
Pouillot siffleur	1992
Pouillot véloce	1992
Pouillot fitis	1992
Roitelet huppé	1992
Roitelet à triple bandeau	1998-1999
Gobemouche gris	1992
Mésange à longue queue	1998-1999
Mésange boréale	1992
Mésange bleue	1992
Mésange charbonnière	1992
Sittelle torchepot	1992
Grimpereau des jardins	1992
Loriot d'Europe	1992
Geai des chênes	1992
Pie bavarde	1992
Choucas des tours	1992
Corneille noire	1992
Etourneau sansonnet	1992
Moineau domestique	1992
Moineau friquet	1992
Pinson des arbres	1992
Verdier d'Europe	1992
Chardonneret élégant	1992
Tarin des aulnes	1992
Linotte mélodieuse	1992
Bruant jaune	1992
Bruant des roseaux	1992

* Source : idem

FAUNE

4 – Poissons

Nom français	Dernière observation
Épinoche	1992

5 – Crustacés

Nom français	Dernière observation
Odonates sp.	1992

5 – Synthèse faune

	Nombre d'espèces	Intérêt Européen	Intérêt France	Intérêt NPdC	Intérêt Arrondissement
Amphibiens – Reptiles	6	1	4	1	2
Oiseaux	71	2	17	10	9
Mammifères	12	0	4	4	1
Autres	2	0	0	0	0

« Ce vaste "poumon vert" en plein cœur de l'agglomération lilloise n'est pas uniquement intéressant par sa superficie. Il abrite également des communautés végétales d'intérêt patrimonial, dont certaines inscrites en annexe de la directive européenne Habitats Faune Flore, même si l'ensemble du site est très eutrophisé. Signalons notamment la présence de vastes boisements de feuillus mésophiles à mésohygrophiles, très peu plantés de peupliers, et celle de végétations prairiales hygrophiles traitées par fauche. »

* Source : idem

Parcelle totale AM 729 comportant les espaces verts, les bâtiments municipaux, les parkings et la voirie : 23232 m²*

Dont il faut déduire :

Emprise au sol mairie : 475 m²*

Services administratifs : 347 m²*

Services techniques : 1093 m²*

Kiosque : 210 m²*

Conciergerie : 48 m²*

Rond point : 2660 m²*

Parkings** :

- entre conciergerie et services techniques, devant et derrière services techniques : 1 400 m²

- derrière la mairie (voie comprise) : 42 x 15 : 630 m²

- devant la mairie et côtés de la mairie (voie comprise) :
42x10 et 18 x 5 x 2 = 600 m²

- avant les bâtiments administratifs : 40x5 : 200 m²

TOTAL déduit : 7663 m²

Surface : Parc de la mairie 15 569 m²

* : données fournies par la mairie de Croix

** : données calculées sur Google map